



INSPECTEUR DU PERMIS DE CONDUIRE ET DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE

TRANSPORTS TERRESTRES

Politiques publiques d'aménagement et de développement

Définition : Responsable de l'organisation et de la tenue des examens du permis de conduire et du suivi de ses dossiers. Assure le contrôle pédagogique et administratif des activités liées à l'enseignement de la conduite. Expert en matière de code de la route, il est chargé de promouvoir les politiques de sécurité routière de la Polynésie française et de participer à leur amélioration.

AUTRES APPELLATIONS :

- Expert aux permis de conduire

ACTIVITÉS PRINCIPALES

- 🔍 Organisation et passage des épreuves du permis de conduire
- 🔍 Gestion administrative des dossiers d'examen du permis de conduire
- 🔍 Sensibilisation et formation liées à la sécurité routière
- 🔍 Contrôle des activités liées à l'enseignement de la conduite
- 🔍 Expertise en matière de code de la route

FACTEURS D'ÉVOLUTION :

- Evolutions techniques des véhicules terrestres
- Evolution des réglementations en matière de conduite et de sécurité routière

CONDITIONS D'ACCÈS :

Concours externe et interne avec spécialité

CONDITIONS PARTICULIÈRES D'EXERCICE :

Déplacements fréquents dans les îles
Ne pas avoir de sanction visant la validité du permis de conduire
Situations de vigilance et de concentration soutenue
Aptitude physique spécifique
Horaires variables et pics d'activité en fonction des obligations du service
Risques d'accidents de la route
Situations de conflits et de stress (risques d'agression physique et verbale, etc.)
Permis de conduire catégorie B (au minimum)

COMPÉTENCES

Savoir-Faire	Savoirs
🔍 ORGANISATION ET PASSAGE DES ÉPREUVES DU PERMIS DE CONDUIRE	
<ul style="list-style-type: none"> - Elaborer les épreuves théoriques et pratiques du permis de conduire - Contrôler au plan technique et administratif les véhicules des candidats et des enseignants - Contrôler les différents centres d'examens - Présenter l'examen au candidat - Evaluer les connaissances du candidat en matière de code de la route - Evaluer les connaissances théoriques, pratiques et comportementales du candidat - Restituer objectivement la prestation du candidat - Sensibiliser le candidat aux risques routiers - Répondre aux questions du candidat, l'aider à gérer les situations de stress et intervenir le cas échéant 	<ul style="list-style-type: none"> - Maîtrise du code de la route - Procédures applicables au métier d'inspecteur du permis de conduire - Maîtrise des critères d'évaluation - Connaissance de l'environnement professionnel - Gestion des situations conflictuelles - Pédagogie et communication - Gestion du stress



Savoir-Faire**Savoirs****GESTION ADMINISTRATIVE DES DOSSIERS D'EXAMEN DU PERMIS DE CONDUIRE**

- | | |
|--|--|
| <ul style="list-style-type: none"> - Etablir le planning d'examens - Gérer les convocations des candidats et l'attribution des dossiers d'examens - Vérifier les dossiers d'inscription - Saisir les informations relatives au dossier et les résultats d'examen - Tenir le registre des permis de conduire - Editer la fiche visée préalable à l'impression du permis - Finaliser matériellement le titre, hors impression du permis - Archiver le dossier d'examen - Tenir les statistiques d'examens - Rédiger des rapports d'incidents - Traiter les demandes des autos-écoles ou candidats | <ul style="list-style-type: none"> - Maîtrise des outils informatiques - Procédures et réglementation applicables au permis de conduire - Rédaction administrative - Techniques d'organisation et de planification du travail - Techniques et procédures d'archivage et de classement - Notions de calcul statistique - Outils de bureautique |
|--|--|

SENSIBILISATION ET FORMATION LIÉES À LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE

- | | |
|---|---|
| <ul style="list-style-type: none"> - Elaborer des supports pédagogiques - Elaborer des supports de sensibilisation - Animer des actions de sécurité routière tous publics - Former les animateurs en sécurité routière - Former aux risques routiers | <ul style="list-style-type: none"> - Techniques et outils de communication - Méthodes et techniques de formation - Politiques publiques en matière de sécurité routière - Méthodes et techniques de formation de formateurs - Techniques de recherche documentaire |
|---|---|

CONTRÔLE DES ACTIVITÉS LIÉES À L'ENSEIGNEMENT DE LA CONDUITE

- | | |
|---|---|
| <ul style="list-style-type: none"> - Analyser et traiter les dossiers de délivrance d'agrément des autos-écoles - Contrôler la conformité des locaux d'enseignement de la conduite au regard de la réglementation applicable - Analyser et traiter les dossiers de demande d'autorisation d'enseigner des moniteurs - Rédiger les arrêtés d'agrément - Contrôler le matériel pédagogique et conseiller - Réaliser le contrôle administratif et le suivi des auto-écoles et des moniteurs - Proposer des sanctions administratives - Rédiger des rapports de présentation et compte-rendus | <ul style="list-style-type: none"> - Réglementation applicable aux autos-écoles et aux moniteurs - Technique rédactionnelle des actes individuels - Règles techniques applicables aux véhicules d'apprentissage - Procédures et circuits administratifs |
|---|---|

EXPERTISE EN MATIÈRE DE CODE DE LA ROUTE

- | | |
|--|--|
| <ul style="list-style-type: none"> - Effectuer une veille sur l'application du code de la route - Conseiller et informer sur les modalités d'application du code de la route - Proposer des modifications de la réglementation - Proposer des modifications des infrastructures et équipements routiers - Connaître les réglementations internationales relatives aux permis de conduire - Rédiger des rapports d'analyse ou de conformité au code de la route | <ul style="list-style-type: none"> - Méthodes et techniques de veille réglementaire - Réglementation internationale en matière de permis de conduire |
|--|--|